

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

L'An deux mil Onze, Le 11 Avril, à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune.

(Date de la convocation : 06 Avril 2011)

PRESENTS (es) :

Messieurs PIGER, GILLET, LE BOT, FERY, LECLERC, BAUDOU, ARZILLIER, FLERON. Mesdames TILLY, MARTIN, MOINDJIE, DEVILLE.

ABSENTS (es) :

Mme CAILLAT (Pouvoir à Mme MARTIN), Mme BOUQUET.

Madame Blandine TILLY été nommée Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération n° 950 Bases d'Imposition 2011 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2011, les taux d'imposition des taxes directes locales et d'approuver les taux notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques sur l'Etat 1259, à savoir :

| | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 16,40 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 13,30 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 12,77 % |
| - Cotisation Foncière des Entreprises | 14,01 % |

Délibération n° 951 et 952

Vote du Budget Primitif 2011 : Commune et Budgets annexes (CCAS et Lotissement)

1- Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2011

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2011, par un vote à bulletin secret de 14 voix Pour. Le Budget Primitif 2011 s'établit donc à la somme de :

- 1 152 286,88 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 1 450 805,64 € en dépenses et recettes d'Investissement.

2- Madame le Maire a présenté au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2011 du C.C.A.S.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil D'Administration a adopté le Budget Primitif 2011 du C.C.A.S, annexe à celui de la commune, par un vote de 5 voix Pour.

Le Budget Primitif 2011 du C.C.A.S. s'établit donc à la somme de :

- 1 699,57 € en dépenses et recettes de Fonctionnement. Pas de Section d'Investissement

3 – Madame la Maire a ensuite présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2011 du lotissement « Les Vianneries ».Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget annexe du Lotissement « Les Vianneries » pour un vote de 14 voix Pour.

Le Budget Primitif 2011 du lotissement s'établit dont à la somme de :

- 200 000,00 € en dépenses et recettes de Fonctionnement. Pas de Section d'Investissement.

Questions Diverses :

- Madame le Maire exprime au Conseil Municipal son étonnement concernant l'article paru dans le Journal l'Union du 09/04/11. Reims Métropole y exprime son désir d'intégrer un certain nombre de commune afin d'assurer son développement et notre commune figure dans la liste des communes concernées. Mme le Maire n'a jamais eu aucun contact avec Reims Métropole sur ce dossier et déplore le procédé d'information. Un article sera consacré à ce sujet dans le prochain journal communal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 23 MAI A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 15 Avril 2011 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 14 Avril 2011.
LE MAIRE,